

Zeitschrift: Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2017)
Heft: 2

Artikel: Contre les cyber-risques
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-681961>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTRE LES CYBER-RISQUES

Comment la Confédération conçoit-elle, avec la branche énergie, des réseaux plus intelligents et plus sûrs? L'analyse des besoins de protection de l'Office fédéral de l'énergie aide à évaluer les risques. La branche doit fixer des normes uniformes.

La Stratégie énergétique 2050 prévoit que la plupart des ménages suisses seront équipés de systèmes de mesure intelligents d'ici 2025. Ces smart meters permettront aux fournisseurs d'énergie et aux consommateurs finaux de réduire les coûts en collectant régulièrement et automatiquement des données détaillées de consommation.

Évaluer les cyber-risques

Grâce à l'utilisation de ces systèmes de mesure intelligents, le réseau devient plus intelligent, mais aussi plus vulnérable. Le défi est d'identifier au préalable les faiblesses et les risques potentiels pour la sécurité. L'étude mandatée par l'Office fédéral de l'énergie a récemment analysé les domaines nécessitant un certain degré de protection. Cette analyse pondère les

menaces potentielles en fonction de la probabilité de leur apparition, afin de définir dans quelle mesure elles présentent un risque pour la sécurité.

Que se passe-t-il par exemple si mille smart meters tombent tout à coup en panne suite à un défaut technique ou à un sabotage? Quelles en seraient les conséquences? Quels en seraient les coûts? Comment faut-il protéger les smart meters contre les perturbations externes et les cyberattaques?

Analyse des scénarios de risque

L'analyse des besoins de protection traite ces questions. Elle a pris en compte des cas isolés, mais également des événements à grande échelle ainsi que des actions débloquées telles qu'une manipulation de

données, l'abus de droits d'accès ou les faux décomptes sur plusieurs années. Sont considérés comme catastrophiques les cas induisant des coûts supérieurs à un million de francs. La classification du risque est basée sur un modèle de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération.

Besoin de protection accru

14 scénarios de risque avec différentes variantes ont été conçus et analysés du point de vue du gestionnaire du réseau de distribution ou d'un prestataire tiers de mesures (gestionnaire de données) et du consommateur final. «Les scénarios plausibles ont été pris en compte», déclare Bruno Le Roy, spécialiste réseaux à l'Office fédéral de l'énergie. «L'analyse a révélé que les besoins de protection pour les infrastructures des systèmes de mesure intelligents sont de taille.» Les besoins de protection ont été définis pour chaque scénario et, sur cette base, des mesures de sécurité adéquates ont été recommandées.

Fixer des normes de branche

La balle est maintenant dans le camp de la branche: l'Association des entreprises électriques suisses (AES) doit définir et consigner par écrit des prescriptions et des normes uniformes pour la cybersécurité des systèmes de mesure. Il incombe à un organe indépendant de contrôler la mise en œuvre de ces prescriptions.

Répartition des tâches



La Confédération fait une analyse des besoins de protection.



La branche fixe des normes.



Un organisme de contrôle surveille la mise en œuvre.

Évaluation du risque



Ampleur des dégâts x probabilité d'apparition = niveau du risque
Il en résulte les besoins de protection et les mesures.

Source: OFEN

«Nous avons ainsi trouvé pour la Suisse une solution flexible et subsidiaire qui laisse aux acteurs du marché la possibilité de fixer eux-mêmes les exigences minimales», ajoute Bruno Le Roy. D'autres pays ont en revanche un système relativement plus rigide et plus onéreux. Selon l'expert, la mise en œuvre du modèle suisse doit être plus simple. (bra)